



Octobre 2016

« Tout interdire n'est pas la bonne voie »

Protéger les espèces animales et végétales contre la surexploitation par le commerce est l'objectif de la convention multilatérale CITES. Mathias Lörtscher, chef de la délégation suisse, parle des serpents asiatiques au Tessin et de l'utilité des autorisations électroniques.

Monsieur Lörtscher, vous êtes responsable à l'OSAV du secteur Conservation des espèces et importation des pays tiers. Compte tenu de votre fonction, on pourrait supposer que la position de la Suisse à Johannesburg est assez stricte : empêcher le commerce autant que possible.

Notre position lors de la conférence CITES suit une ligne claire : la faune et la flore doivent pouvoir être conservées et exploitées durablement. Tout interdire n'est pas la bonne voie. Nous différencions et définissons nos positions sur la base de fondements scientifiques. Pour nous, le niveau de menace des espèces animales et végétales ainsi que les critères commerciaux sont au premier plan.

Vous différenciez vos positions. Pouvez-vous citer un exemple ?

Prenons l'éléphant africain : les États d'Afrique méridionale, avec leurs populations d'éléphants stables voire croissantes, souhaitent discuter d'un commerce contrôlé de l'ivoire. D'autres pays africains, dont les populations d'éléphants sont faibles et décroissantes, plaident quant à eux pour une interdiction totale du commerce. En tant que délégation suisse, nous sommes de l'avis que ce n'est pas le moment d'assouplir les directives commerciales, étant donné le braconnage et le trafic illégal florissant. Mais nous estimons également qu'il serait inopportun de s'opposer strictement à tout commerce.

Vous plaidez donc pour un compromis ?

Oui, et ce dans le sens de la durabilité que je viens d'évoquer. Cela signifie qu'il faut prendre des mesures qui s'attaquent à la racine des problèmes liés au commerce de l'ivoire : influencer la demande, lutter contre la corruption, empêcher le commerce local d'ivoire illégal et mieux faire appliquer les dispositions en vigueur, par exemple.

En tant que profane, on se demande quel est le rapport entre la Suisse et le trafic et la contrebande d'ivoire. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Les espèces animales et végétales protégées par la CITES ne concernent pas tous les États membres dans la même mesure – ce qui est facile à concevoir étant donné que la CITES porte sur quelque 5000 espèces animales et 29 000 végétales. L'exemple du commerce de serpents asiatiques en provenance de l'Indonésie, du Vietnam, du Laos, du Cambodge et de la Malaisie illustre le rapport direct avec la Suisse. Avec son industrie horlogère et d'articles de luxe, entre autres dans le Jura et au Tessin, la Suisse compte parmi les principales plaques tournantes mondiales d'importation et d'exportation de cuir de reptiles. Rien que pour cela, l'OSAV délivre environ 115 000 autorisations par an. Depuis 2010, notre pays dirige un groupe de travail de la CITES qui s'occupe de ce secteur commercial. À Johannesburg, une résolution en faveur d'une réglementation et d'un contrôle plus stricts est à l'ordre du jour ; les mots-clés sont durabilité, traçabilité et légalité.

115 000 autorisations par an seulement pour le cuir de reptiles : comment l'OSAV gère-t-il un tel volume de travail ? Et est-ce que cela permet réellement de lutter contre le commerce illégal ?

Effectivement, le volume de travail est important. Avec moins de travail administratif, nous aurions davantage de capacités pour ce qui est réellement important – contrôles, procédures pénales, formation continue et relations publiques. C'est pourquoi l'OSAV mise de plus en plus sur les procédures d'autorisation et les documents électroniques dans les échanges commerciaux. Pour nous, il est important que les autres États de la CITES prennent la même direction. Étant donné que nous présidons le groupe de travail consacré à la question, nous pouvons y contribuer. Les autorisations électroniques sont plus difficiles à falsifier et plus faciles à contrôler que celles sur papier. Elles contribuent donc grandement à la lutte contre le commerce illégal.

La population est de plus en plus sensible à la question de la pêche. Est-ce pareil pour la CITES ?

Oui. À Johannesburg, nous discuterons de plusieurs propositions concernant des espèces de requins et de raies qui font en partie l'objet d'une pêche excessive pour le commerce d'ailerons de requins et de branchies de raies. La Suisse est favorable à ces propositions.

Dans le contexte de la protection des espèces, on pense a priori aux animaux. Mais qu'en est-il du règne végétal ?

En matière de protection des espèces, on pense souvent d'abord aux animaux, c'est un fait. Cela étant, la CITES n'exclut pas les plantes. D'ailleurs, les annexes de la CITES contiennent presque six fois plus d'espèces végétales qu'animales, notamment des cactées et des orchidées. Ces dernières années, la CITES a étendu sa protection surtout aux bois de forêts tropicales utilisés commercialement. La conférence de cette année portera notamment sur plusieurs demandes ayant pour objectif de ramener le déboisement dans les forêts tropicales à un niveau durable – ce qui va tout à fait dans notre sens.